

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°15

OBJET :

**RENONCIATION LOYERS DE LA POSTE
DURANT LA PHASE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractéres exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 13/12/2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Affaires générales réunie le 02/12/2024

Vu la convention d'occupation précaire entre la commune et La Poste en date du 20 mars 2014 concernant les locaux ;

Vu le projet de réhabilitation des locaux de La Poste à compter du mois de janvier 2025 ;

Considérant que La Poste, durant les travaux, est contrainte d'occuper d'autres locaux rue de l'Hôtel de Ville ;

Considérant le service public rendu par La Poste ;

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'annulation des loyers de La Poste concernant les locaux occupés Place de l'Hôtel de Ville durant la période de travaux : du 01/01/2025 au 31/05/2025 pour un montant de 1 550 €
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241210-2407155-DE